

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE BUZIET (Pyrénées Atlantiques)**

Le cinq février deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Lionel DUCROS, Mmes Patricia MAUNAS, Nathalie BROCAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, Vincent FRÉCHOU, David BONNAVENTURE, Philippe BORDENAVE, Mme Isabelle LESUEUR.

**Délégations de vote** :

**Absents** : M. Bernard PAUZADER

**Secrétaire de Séance** : Mme Patricia MAUNAS

*Date de la convocation : 26 janvier 2021 – Affichage : 26 janvier 2021*

**Objet : Plan de formation mutualisé des Vallées Béarnaises 2020-2022**

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Vallées Béarnaises du Département des Pyrénées-Atlantiques.

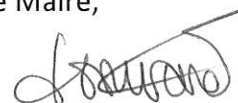
A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil municipal, après avis du Comité technique intercommunal émis en dernier lieu le 11/12/2020

**ADOPTE le plan de formation mutualisé ci-annexé.**

Le Maire,



Fabienne TOUVARD



**REÇU**

**le 16 FEV. 2021**

**SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>TE</sup> MARIE**